|  |  |
| --- | --- |
| UBS logo 100915 | **RECRUTEMENT**  **D’UN INTERVENANT EXTÉRIEUR**  **Vacations en 2025-2026** |

**DATE DE RECRUTEMENT :** Le poste est à pourvoir en novembre 2025.

**DURÉE DU CONTRAT :** année universitaire 2025-2026

**AFFECTATION :** UFR LLSHS, UFR SSI Lorient et/ou UFR DSP, UFR SSI, IAE Vannes

**CONDITIONS DE RECRUTEMENT :**

- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Pour pouvoir signer un contrat, le vacataire doit, soit :

• être agent de la fonction publique,

• justifier de 900h de travail annuelles.

• exercer, au moment du recrutement et pendant toute la durée de l’enseignement, une activité professionnelle principale de manière effective et stable, et avoir des revenus réguliers.

Le recrutement du vacataire est opéré selon les dispositions du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 et selon votre statut dans le cadre de votre activité professionnelle principale :

[Commerçant, Artisan](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%201.pdf?download=true)

[Personnel enseignant d'un autre établissement (titulaire ou contractuel)](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%202.pdf?download=true)

[Personne de l'Etat, des collectivités territoriales ou d’un organisme public (titulaire ou contractuel)](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%203.pdf?download=true)

[Personnel BIATSS de l’UBS](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%204.pdf?download=true)

[Salarié du secteur privé](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%205.pdf?download=true)

[Travailleur indépendant assujetti à la contribution économique territoriale](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%206.pdf?download=true)

[Travailleur indépendant non assujetti à la contribution économique territoriale](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%207.pdf?download=true)

[Auto entrepreneur](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%208(1).pdf?download=true)

[Étudiant 3ème cycle](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%209.pdf?download=true)

[Retraité](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%2010.pdf?download=true)

[Intermittent du spectacle](https://www.univ-ubs.fr/_attachment/recrutements-enseignants-article/Fiche%2011.pdf?download=true)

**PROFIL DU POSTE :**

Être animateur.trice atelier 2Tonnes

Les cours se déroulent uniquement le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30.

• A Vannes, le 27 novembre et le 4 décembre 2025.

• A Lorient : le 4 décembre et le 11 décembre 2025.

Il s'agit d’animer l’atelier 2Tonnes auprès de plusieurs groupes d’étudiant.e.s en licence 2 de différentes filières des composantes LLSHS, SSI, DSP, IAE.

**RÉMUNÉRATION :**

Le taux de rémunération en vigueur est de 43.50 € brut par heure équivalent TD.

*Le paiement des heures est opéré au plus tôt 2 mois après réception du relevé d’heures qui est à retourner par l’intervenant à la fin de chaque mois (après avoir effectué les heures prévues) au gestionnaire de proximité.*

**FRAIS DE DÉPLACEMENT :**

- Le trajet doit s’apprécier, selon les cas, entre le lieu de résidence ou de travail et l’Université

- Le remboursement sera effectué, pour tous les trajets supérieurs à 40 km, sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux (tarif SNCF 2nde classe) ou sur présentation des titres de transport SNCF 2nde classe

- Le remboursement des frais de nuitées et de restauration sera effectué selon la délibération UBS n° 61-2014 du CA du 03/07/2014 modifiée par la délibération UBS n° 2023-090 du CA du 12/12/2023.

**CONTACT / CANDIDATURE À ENVOYER A :**

Le candidat adressera un CV par courriel avant le 18 août 2025 à :

Julien Sergère - julien.sergere@univ-ubs.fr

Patrizia Tavormina - patrizia.tavormina@univ-ubs.fr